

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 mars 2017, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier et Sylvie Adam,
Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André
Beauregard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Est absente :

Madame la conseillère Nicole Dion Audette

Sont également présents :

Madame Chantal Frigon, directrice générale adjointe aux services aux citoyens et
M^e Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 17-141

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance, avec l'ajout du point 19A : « Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Hyacinthe – Lettre d'entente particulière – Approbation ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-142

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 17-143

Étude d'opportunité visant la mise en commun d'un service incendie – Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et corporation municipale du Village de Sainte-Madeleine – Position de la Ville

CONSIDÉRANT la volonté des conseils municipaux de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du Village de Sainte-Madeleine d'étudier des opportunités visant la mise en commun de l'offre municipale en matière de sécurité incendie, avec la Ville de Saint-Hyacinthe, Ville de Mont-Saint-Hilaire, Municipalité de Saint-Damase, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et d'autres municipalités voulant se joindre au projet;

CONSIDÉRANT la demande reçue par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, en vertu de la résolution numéro 2017-02-037 adoptée le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT la demande reçue par la corporation municipale du Village de Sainte-Madeleine, en vertu de la résolution numéro 2017-02-38 adoptée le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a favorisé un modèle uniforme de délégation de compétence en matière de service de sécurité incendie, ayant établi les prémisses de base à la prise en charge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil informe la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et la corporation municipale du Village de Sainte-Madeleine que la Ville de Saint-Hyacinthe ne souhaite pas participer à une étude d'opportunité visant la mise en commun de son Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-144

Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

CONSIDÉRANT que l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

Il est proposé par Johanne Delage
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil proclame la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus*, afin de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'importance de ce don de vie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-145

Mois de la Jonquille – Proclamation

CONSIDÉRANT qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;



CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la Jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil décrète le mois d'avril « Mois de la Jonquille » et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-146

Approbation des comptes

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 3 mars 2017 au 16 mars 2017 comme suit :

1) Fonds d'administration	5 622 054,04 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	1 273 350,70 \$
TOTAL :	6 895 404,74 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-147

Mise aux normes de l'usine de filtration – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Engagement de la Ville



CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-678 adoptée le 19 décembre 2016, par laquelle la Ville de Saint-Hyacinthe a octroyé à la firme Les Services EXP inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie, dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine de filtration, incluant l'obtention de l'approbation du projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ledit ministère exige que la Ville de Saint-Hyacinthe produise des engagements complémentaires, en vue de l'émission du certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que, pour permettre la mise aux normes de l'usine de filtration, la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage à utiliser et entretenir les installations de production d'eau potable, conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

De plus, la Ville confirme que Les Services EXP inc. a été mandatée pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-148

Pont Douville – Conduite d'aqueduc suspendue – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une desserte adéquate en eau potable et en protection incendie aux résidents maskoutains habitant au sud de la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT les estimations de coûts récentes, réalisées par les professionnels mandatés par la Ville de Saint-Hyacinthe, pour la construction d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Yamaska, par forage unidirectionnel dans le roc;

CONSIDÉRANT les économies importantes que pourrait réaliser la Ville, soit la construction d'une conduite d'aqueduc suspendue au pont Douville dans l'axe de la route 235, plutôt que de procéder par l'installation d'une conduite installée par forage unidirectionnel dans le roc, sous la rivière;

CONSIDÉRANT qu'une conduite aérienne peut être réparée en cas de bris, alors qu'une conduite souterraine dans le roc est difficilement réparable;

CONSIDÉRANT que l'infrastructure du pont Douville est sous juridiction provinciale (route 235);

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de s'assurer que les projets municipaux retenus en infrastructures sont optimisés en fonction de la solution la plus durable au meilleur coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accorder à la Ville de Saint-Hyacinthe l'autorisation de pouvoir procéder à des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc suspendue au pont Douville, dans l'axe de la route 235.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 17-149

Développement résidentiel de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7 – Approbation des plans

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'inspecteur municipal en date du 15 mars 2017;

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve les plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., pour le projet de développement de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7, soit le prolongement des rues Philippe-Lord et Lambert-Sarrazin, plans portant le numéro 1 de 2 (infrastructures urbaines) et 2 de 2 (coupe-types) révisés en date du 21 février 2017 et plans d'éclairage numérotés de E01 de 2 et E02 de 2, révisés en date du 30 novembre 2016, dossier numéro SHAV-G-252.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-150

Développement résidentiel de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7 – Entente avec le promoteur

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la compagnie 9122-6787 Québec inc., relativement aux travaux municipaux de développement de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7, soit le prolongement des rues Philippe-Lord et Lambert-Sarrazin, tel que soumis par la directrice des Services juridiques.

Dès à présent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente et l'acte de cession de rue à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-151

Développement résidentiel de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7 – Mandat à consultants

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'ingénieur municipal en date du 15 mars 2017;

Il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil mandate la firme Les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de développement de la Seigneurie La Providence, phases 6 et 7, soit le prolongement des rues Philippe-Lord et Lambert-Sarrazin.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis à un montant maximum de 24 938,91 \$, incluant les dépenses définies et toutes les taxes.

Ces honoraires sont remboursables par le promoteur à la Ville, conformément à l'entente à intervenir pour le prolongement des rues Philippe-Lord et Lambert-Sarrazin.



Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Les Services EXP inc. pour donner application au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-152

Presse de déshydratation du digestat – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'installation d'une quatrième presse à vis pour la déshydratation mécanique du digestat;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 17 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil octroie à Allen Entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'une quatrième presse à vis pour la déshydratation mécanique du digestat, pour un prix forfaitaire de 218 004,10 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Allen Entrepreneur général inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-153

Projet de biométhanisation, phase 2 – Pièces pour entretien et réparation des broyeurs-séparateurs à marteaux – Contrat

CONSIDÉRANT l'article 573.3, al. 1, par. 2° de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que ce contrat est accordé à un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir l'équipement requis;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 16 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie à Mabarex inc., le contrat pour l'acquisition des pièces suivantes pour l'entretien et la réparation des broyeurs-séparateurs à marteaux, de marque Hybag, dans le cadre du projet de biométhanisation, phase 2 : 56 marteaux de rechange pour Hybag, 1 tamis double et 1 arbre (« Rotor Shaft ») pour séparateur à marteaux.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 53 031,07 \$, taxes incluses, selon les clauses et conditions spécifiées dans la proposition soumise par Mabarex inc. en date du 25 novembre 2016.

Les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même l'emprunt décrété en vertu du règlement numéro 413.



Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-154

Matinées gourmandes – Édition 2017 – Déclaration d'intérêt de participation

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2017, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 à 13 heures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Donald Côté

Et résolu ce qui suit :

- 1) De déclarer, l'intérêt de la Ville de Saint-Hyacinthe à recevoir, sur le territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 à 13 heures;
- 2) De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, un endroit couvert et protégé des intempéries d'une superficie minimale de 4 000 pieds carrés, les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises ainsi qu'un accès à un réfrigérateur;
- 3) De s'engager à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 à 13 heures;
- 4) De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-155

Défi Gérard-Côté 2017 – Fermeture de rues

Il est proposé par Alain Leclerc
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que, dans le cadre de la 24^e édition du « Défi Gérard-Côté », organisé par le Club athlétique de Saint-Hyacinthe, qui doit se tenir le dimanche 14 mai 2017 à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes, entre 7 heures et 10 h 30 :

- 1) L'avenue T.-D.-Bouchard, du boulevard Casavant Est à la rue du Sacré-Cœur Est;
- 2) La rue Girouard Est, de l'avenue Pratte au boulevard Casavant Est;



- 3) La rue du Sacré-Cœur Est, de l'avenue des Grandes-Orgues à l'avenue Pratte;
- 4) La rue Girouard Ouest, de l'avenue de l'École à l'avenue Bourdages Nord;
- 5) La bretelle d'accès à l'avenue Marguerite-D'Youville, à partir de l'avenue Bourdages Nord.

Par conséquent, madame Marie-Claude Lapointe, coordonnatrice aux espaces récréatifs, est autorisée à signer le protocole d'entente de services à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-156

Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique vise à soutenir les milieux municipaux dans leurs démarches de sécurité et de mieux-être;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de bonifier l'entente entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Maison des Jeunes de Saint-Hyacinthe, pour créer un poste saisonnier d'intervenant en prévention, dédié au site du skatepark et ses environs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil autorise monsieur Michel Rouleau, agent de développement à la vie communautaire, à présenter une demande d'aide financière, auprès du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM), pour le projet d'un poste saisonnier d'intervenant en prévention, dédié au site du skatepark et ses environs et à signer tout document relatif au projet et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

De plus, la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-157

Ressources humaines – Service du génie – Abolition et création de poste

Il est proposé par Johanne Delage
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil décrète ce qui suit :

- 1) Le poste d'inspecteur à l'application réglementaire (346) niveau 2 (35 heures) qui deviendra vacant, suite à la prise de retraite de monsieur Christian Tremblay est aboli en date du 20 juin 2017;
- 2) Un poste d'inspecteur à l'application réglementaire (346) niveau 1 (32,5 heures) au Service du génie est créé.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le nouveau poste ainsi créé.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 17-158

Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Hyacinthe - Lettre d'entente particulière – Approbation

Il est proposé par Bernard Barré

Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve la lettre d'entente particulière à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Hyacinthe et monsieur Michel Duhamel, relativement à ce dernier qui œuvre au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe.

Par conséquent, la directrice générale adjointe aux services aux citoyens, le directeur du Service de sécurité incendie par intérim et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer ladite lettre d'entente et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-159

Ententes intermunicipales – Entraide incendie – Dénonciation et renouvellement d'ententes

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de sécurité incendie par intérim en date du 27 février 2017;

Il est proposé par Sylvain Savoie

Appuyé par David Bousquet

Et résolu ce qui suit :

- 1) La Ville de Saint-Hyacinthe met fin aux ententes intermunicipales en matière d'entraide incendie et d'équipes spécialisées existantes avec les municipalités et la régie suivantes :
 - Ville d'Acton Vale;
 - Ville de Beloeil;
 - Municipalité de Saint-Jude;
 - Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
 - Municipalité de Saint-Dominique;
 - Municipalité de Saint-Liboire;
 - Ville de Saint-Pie;
 - Ville de Mont-Saint-Hilaire;
 - Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
 - Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
 - Corporation municipale du Village de Sainte-Madeleine;
 - Ville de Drummondville;
 - Ville de Sorel-Tracy;
 - Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
 - Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
 - Municipalité de Saint-Damase;
- 2) La Ville de Saint-Hyacinthe met fin à l'entente intermunicipale relative aux équipes spécialisées avec la Ville de Beloeil signée le 16 octobre 2013, considérant que le service de sécurité incendie de Beloeil a mis fin aux activités de son équipe d'intervention en matières dangereuses le 23 janvier 2017;



- 3) Le Conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie par intérim à négocier les nouvelles ententes à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités et la régie énumérées au paragraphe 1, relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie et l'entraide relative aux équipes spécialisées, selon le modèle soumis.

Dès à présent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer les ententes à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-160

Entretien ménager – Hôtel de ville – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour fournir la main-d'œuvre, le matériel et l'outillage pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 16 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil octroie à Ménagerie S. Courchesne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour fournir la main-d'œuvre, le matériel et l'outillage pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, lot # 3.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire d'une durée d'un an, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, estimé à un coût total de 55 762,92 \$, taxes incluses, selon un tarif mensuel de 4 041,67 \$, avant taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Ménagerie S. Courchesne inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-161

Entretien ménager – Poste de police, casernes 1 et 2 – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour fournir la main-d'œuvre, le matériel et l'outillage pour l'entretien ménager du poste de police et des casernes 1 et 2;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 16 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie à Ménagerie S. Courchesne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour fournir la main-d'œuvre, le matériel et l'outillage pour l'entretien ménager du poste de police et de la caserne 1 (925-935, rue Dessaulles) et de la caserne 2 (6775, avenue Prévert), lot # 4.



Il s'agit d'un contrat à prix unitaire d'une durée d'un an, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, estimé à un coût total de 75 883,50 \$, taxes incluses, selon les tarifs mensuels suivants, par édifice, avant taxes :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| 1) Poste de police et caserne # 1 | 4 300 \$ |
| 2) Caserne # 2 | 1 200 \$ |

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Ménagerie S. Courchesne inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-162

Levée de fossés, secteur est – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur est;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 15 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à 2858-7194 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Les Entreprises Masyna, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur est, pour l'année 2017.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 43 313,91 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 2858-7194 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Les Entreprises Masyna.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-163

Travaux d'élagage – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'élagage pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 15 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil octroie à monsieur Jean Lanoie, faisant affaires sous la raison sociale de Paysagiste Proland, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'élagage pour l'année 2017, incluant également un tarif horaire de 100\$/heure, avant taxes, pour des travaux d'élagage divers.



Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 26 875,41 \$, taxes incluses, selon le tarif horaire apparaissant au bordereau de soumission.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par monsieur Jean Lanoie, faisant affaires sous la raison sociale de Paysagiste Proland.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-164

Pièces de puisard – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces de puisards pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 16 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que, dans le cadre du projet de fourniture et de livraison de pièces de puisards pour l'année 2017, le Conseil octroie les contrats suivants :

1) À Soudure St-Hyacinthe inc., les items de la section 1 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 10 793,85 \$, taxes incluses.

2) À Construction Nivex inc., les items de la section 2 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 62 630,57 \$, taxes incluses.

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque section et ils sont estimés à un coût total de 73 424,42 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante des contrats et il en est de même pour les soumissions produites par Soudure St-Hyacinthe inc. et Construction Nivex inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-165

Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations

CONSIDÉRANT les demandes de réfection et d'affichage reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 mars 2017 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam
Appuyé par Annie Pelletier



Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de rénovation extérieure, soit le remplacement du parement extérieur du bâtiment principal et la réparation de la toiture du bâtiment accessoire aux 2730-2736, rue Girouard Ouest;
- 2) Le projet de rénovation extérieure, soit l'agrandissement de quatre fenêtres situées sur les murs arrière et latéral ouest de la résidence sise au 2745, rue Girouard Ouest;
- 3) Le projet d'installation d'une enseigne d'identification au mur de type projetante pour le salon de coiffure « Atelier Audrey Chagnon » sis aux 630-660, avenue Saint-Joseph.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-166

Comités de bassin versant – Subventions

CONSIDÉRANT les demandes de subvention présentées par divers comités de bassin versant actifs sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun d'appuyer financièrement ces organismes, afin de leur permettre de continuer l'avancement de leurs activités sur les bandes riveraines et d'entreprendre de nouveaux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil octroie les subventions suivantes, pour l'année 2017, aux organismes ci-après énumérés :

1) Comité de bassin versant des Douze et de la Métairie	2 500 \$
2) Comité de bassin versant des Salines	2 500 \$
3) Comité de bassin versant Delorme & Ferré	2 500 \$
4) Comité de bassin versant de la rivière Salvail	1 000 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-167

Schéma d'aménagement révisé – Mise à jour du plan et règlement d'urbanisme – Mandat à consultants

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la chef de la Division de la planification en date du 7 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil mandate la firme L'Atelier urbain, pour la préparation des projets de règlement visant la concordance du plan et des règlements d'urbanisme au règlement numéro 16-449 par la MRC des Maskoutains, relatif au schéma d'aménagement révisé.



Ce mandat comprend notamment les tâches suivantes :

- 1) Participer à la rencontre organisée par la MRC afin d'expliquer aux municipalités ses attentes face à l'entrée en vigueur du règlement 16-449;
- 2) Participer à une rencontre de démarrage avec les représentants de la Ville afin d'élaborer un échéancier et discuter des éléments à modifier en lien avec la densification;
- 3) Déterminer l'ensemble des éléments inclus au règlement 16-449 qui s'appliquent à la Ville de Saint-Hyacinthe et son territoire;
- 4) Faire des propositions de modifications des libellés des règlements et de la cartographie;
- 5) Tenir une conférence téléphonique pour valider les modifications proposées;
- 6) Monter des projets de règlement et envoi à la Ville pour adoption.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont estimés à une somme maximale de 17 821,13 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 24 février 2017, incluant les options 1 et 2.

La directrice du Service de l'urbanisme est autorisée à signer la convention pour services professionnels avec la firme L'Atelier urbain, pour donner application au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 17-07

Règlement numéro 531 autorisant des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration et un emprunt estimé à ce stade-ci à 15 500 000 \$

La Conseillère Johanne Delage donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 531 autorisant des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration et un emprunt estimé à ce stade-ci à 15 500 000 \$.

Avis de motion 17-08

Règlement numéro 1600-206 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Saint-Maurice et des Cascades et à l'avenue Triquet

Le Conseiller Sylvain Savoie donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-206 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Saint-Maurice et des Cascades et à l'avenue Triquet.

Résolution 17-168

Adoption du projet de règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- de remplacer l'annexe 3 par une nouvelle annexe 3 afin d'introduire le principe d'une grille par zone plutôt qu'une grille par type de zone;



- de modifier les explications en lien avec l'utilisation des grilles de spécifications afin de tenir compte du nouveau principe introduit par le remplacement de l'annexe 3.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 18 avril 2017, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 17-09

Règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Le Conseiller André Beauregard donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- de remplacer l'annexe 3 par une nouvelle annexe 3 afin d'introduire le principe d'une grille par zone plutôt qu'une grille par type de zone;
- de modifier les explications en lien avec l'utilisation des grilles de spécifications afin de tenir compte du nouveau principe introduit par le remplacement de l'annexe 3.

Résolution 17-169

Adoption du règlement numéro 350-72-1 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 350-72-1 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- de réduire la hauteur maximale permise des bâtiments principaux de 13 mètres à 6 mètres et d'augmenter la marge arrière minimale de 6 mètres à 8 mètres, dans la zone d'utilisation résidentielle 5154-H-12;
- d'interdire, dans la zone d'utilisation résidentielle 5154-H-12, l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire dans le prolongement du mur existant, lorsque la marge dérogatoire est une marge arrière;
- d'augmenter de 28 % à 32 % l'indice d'occupation au sol maximal des bâtiments principaux et de réduire le ratio du nombre de cases de stationnement à fournir pour les résidences de plus de 1 logement de 1,5 case à 1,2 case par logement dans la zone d'utilisation résidentielle 2183-H-24.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-170

Adoption du règlement numéro 350-72-2 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions



CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 350-72-2 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 6049-M-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation institutionnelle 6049-P-04;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 6047-H-30 fasse désormais partie de la nouvelle zone 6049-P-04;
- d'autoriser, dans le groupe d'usages "Institution III" (Structurant – équipement desservant la population de la région), les usages « garage de stationnement municipal pour automobiles (infrastructure) » (#4611) et « terrain de stationnement municipal pour automobiles » (#4621);
- de ne plus assujettir la zone 6049-M-02 à un PPU ni à du contrôle architectural ni à des dispositions spéciales concernant le décrochement des façades (art. 15.5), concernant le stationnement (art. 19.1.3.1), concernant les établissements où l'on sert à boire (art. 18.3), concernant l'orientation du bâtiment principal (art. 16.1.6) ainsi qu'aux dispositions concernant les vitrines des commerces (section 20.5);
- d'assujettir la nouvelle zone 6049-P-04 à un PPU ainsi qu'aux dispositions spéciales concernant le stationnement (art. 19.1.3.1);
- de ne plus assujettir la nouvelle zone d'utilisation institutionnelle 6049-P-04 à l'ensemble des dispositions contenues à la grille de spécifications dans la section normes d'implantation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 17-171

Lot 1 715 286 et autres – 9327-0221 Québec inc. – Quittance par la Ville

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour du Québec du district de Saint-Hyacinthe le 30 novembre 2015 dans la cause opposant la Ville de Saint-Hyacinthe à monsieur Francis Lavoie, dans le dossier numéro 750-22-006249-142;

CONSIDÉRANT qu'il restait un solde impayé de 88 750,61 \$ à verser à la Ville en vertu de ce jugement;

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté que le montant soit versé au plus tard le 28 février 2017, en garantissant le paiement par hypothèque de second rang sur les propriétés appartenant à une compagnie détenue par monsieur Francis Lavoie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil approuve le projet de quittance générale et finale soumis par Me Nathalie Tétreault, notaire, en date du 7 mars 2017.



La Ville de Saint-Hyacinthe reconnaît avoir été entièrement remboursée du montant du solde impayé de la dette, soit 88 750,61 \$ dû par monsieur Francis Lavoie le 28 février 2017, aux termes de l'acte d'hypothèque de second rang, publié dans la circonscription foncière de Rouville, sous le numéro 22 694 659 et donne quittance générale et finale.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2016, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
 - Restaurant Allô! Mon Coco au 3310, boulevard Laframboise, suite 1010;
 - La Vie La Vie Comptoir Santé au 438, avenue Saint-Simon.

Résolution 17-172

Levée de la séance

Il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 18.

Adoptée à l'unanimité